



POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) DE SAÔNE-ET-LOIRE

APPEL À PROJETS 2019



Lundi 17 décembre 2018



www.saoneetloire71.fr

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9
Tél. : 07 85 11 87 78 - Courriel : presse@saoneetloire71.fr ou e.labruyere@saoneetloire71.fr



APPEL À PROJETS 2019 PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Après deux appels à projets en 2017 et 2018 qui ont rencontré un vif succès, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) lance ce lundi 17 décembre 2018 un nouvel appel à projets 2019-2021 sur la prévention de la perte d'autonomie et sur la lutte contre l'isolement social des personnes âgées en présence de :

- Claude Cannet, 2^e Vice-présidente du Département chargée des affaires sociales, du 5^e risque, des seniors, des personnes handicapées et des offres de soins représente le Président du Département André Accary,
- Brigitte Lagoutte et Claude Orème, Vice-présidents du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Saône-et-Loire,
- Yves Bard, Président du Conseil d'administration du GIE IMPA,
- Jean-Marie Boulec, Directeur du GIE IMPA,
- Francis Lebel, Directeur de la CARSAT,
- Bruno Herry, Président de la Mutualité française Bourgogne Franche-Comté,
- l'association des Petits frères des pauvres soutenue par la Conférence des financeurs et le GIE IMPA en 2018

LE CONTEXTE

Les Départements, dont la politique en faveur des personnes âgées est la compétence majeure, ont pris en compte le fait que nos aînés vieillissent mieux qu'il y a trente ans, et encore plus depuis le 28 décembre 2015 qu'il incombe aux collectivités départementales de respecter la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). Vieillir mieux, c'est avoir d'autres besoins, d'autres envies, d'autres ambitions et c'est aussi vouloir rester le plus longtemps possible chez soi, à condition d'avoir un logement adapté et plus de services à domicile, ou encore de mieux prévenir la perte d'autonomie. Pour cela, le Département a regroupé l'ensemble des acteurs en charge de la prévention, du sanitaire et du médico-social dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Installée le 10 juin 2016, la CFPPA définit et concrétise des actions par le biais d'appels à projets.

L'APPEL A PROJETS DE LA CFPPA

La CFPPA lance un appel à projets du 10 décembre 2018 au 10 février 2019 dans les 6 bassins de vie du département autour de thématiques déclinées selon trois types de prévention inspirées du Plan national de prévention de la perte d'autonomie :

- la prévention primaire : préserver l'autonomie, améliorer la santé et l'autonomie,
- la prévention secondaire : prévenir les pertes d'autonomie évitables,

- la prévention tertiaire : éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité.

> Plus d'informations sur :

www.saoneetloire71.fr/le-departement/appels-a-projets

L'APPEL A PROJETS « PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES RETRAITÉES » DU GIE IMPA

La Conférence des financeurs a reconduit le partenariat avec le GIE IMPA* pour financer des projets sur la thématique du lien social et des conseils en prévention afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées. C'est une enveloppe de 108 383 € qui a été déléguée au GIE IMPA en 2018. Les projets sont à adresser au GIE IMPA depuis le 10 décembre et jusqu'au 1^{er} février 2019 (minuit).

> L'appel à projets est en ligne sur le site internet du GIE IMPA : www.gie-impa.fr

*Le groupement d'intérêt économique «Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées» (GIE IMPA) a été créé en 2006 par la Caisse régionale de la santé au travail (CARSAT) de Bourgogne Franche-Comté, la Mutualité sociale agricole (MSA) de Bourgogne-Franche-Comté et la Sécurité sociale des indépendants (ex RSI) de Franche-Comté.

Conférence
des financeurs
Autonomie 71



LE PRÉCÉDENT APPEL À PROJETS DE LA CFPPA

En 2018

- **631 032 € pour 54 projets** financés par la Conférence des financeurs dans le cadre de l'appel à projets 2018, dont **10 projets** de la Mutualité française Bourgogne soutenus parmi lesquels :

- « Santé visuelle : longue vie à la vue »

Pays sud Bourgogne et Charolais Brionnais. La Mutualité française Bourgogne anime des ateliers orientés vers la prévention et l'entretien de la vue avec une exposition interactive commentée pour mieux comprendre le fonctionnement de ses yeux, la vue au fil de l'âge et comment préserver sa vue, et des tests de vue et des conseils par un opticien.

Montant du financement CFPPA en 2018 : 2 730 €

La Conférence des financeurs de Saône-et-Loire réunit, sous la présidence du Président du Département et la vice-présidence conjointe de l'Agence régionale de la santé (ARS) et de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), les acteurs suivants :

- l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- les villes de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Le Creusot
- la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
- Centre intercommunal d'action sociale du Grand Autunois Morvan
- la communauté de communes du Grand Charolais
- les institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO)
- la Caisse primaire d'assurance maladie (représentée par la CARSAT)
- la Mutualité française Saône-et-Loire
- l'association des Maires de Saône-et-Loire

- « Votre santé sur mesure »

Bassin minier et Pays de la Bresse bourguignonne.

Cet atelier comprend des tests et mesures (glycémie et tension par une infirmière), des questionnaires et des conseils pour aider les participants à faire un point sur leurs facteurs de risques cardio-vasculaires. Egalement un test par un professeur en activités physiques adaptées et des conseils personnalisés sur l'alimentation. Une orientation vers un professionnel de santé sera envisagée suivant les résultats des tests.

Montant du financement CFPPA en 2018 : 3 110 €

- **133 808 € pour 13 projets** dédiés au soutien des proches aidants de personnes âgées
- **246 857 € pour 45 projets** portés par des EHPAD

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Saône-et-Loire

créé par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, met en œuvre les politiques de l'autonomie dans le département. Il réunit, sous la responsabilité du Président du Département de Saône-et-Loire, près d'une centaine de représentants des usagers, des institutions et des professionnels ainsi que des experts.

Le CDCA assure un suivi des travaux de la Conférence des financeurs. A ce titre, il rendra un avis sur le programme coordonné de financement 2019-2021 de la CFPPA en janvier 2019.